

Commission de Suivi de Site  
de l'incinérateur d'ECONOTRE (CSS ECONOTRE)  
**à Bessières**  
Séance du 15 novembre 2019  
- Relevé de conclusions -

**Aurélié LAURENS** représentante de la DDT préside la CSS.

Un tour de table est réalisé.

### **I Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2018**

**M. ALBERT** précise que le diaporama du schéma des déchets Occitanie n'a pas été joint au précédent compte-rendu.

**Mme LAURENS** lui indique qu'il sera joint au compte-rendu 2019.

Le compte-rendu du 29 novembre 2018 est approuvé.

### **II Présentation du rapport d'activité 2018**

**M. SPITZ** présente le rapport d'activité 2018 pour cette vingtième CSS.

**Mme PEREZ** souhaite savoir ce que qui est fait par rapport aux REFOM sur Graulhet.

**M. SPITZ** lui répond que c'est d'abord stabilisé avec un liant type béton puis enfoui. Ils ont encore de la capacité pour les prochaines années à traiter ces déchets ultimes.

**M. CAMEVESE** demande si on peut considérer que nous sommes de bons élèves au niveau du tri sur la région.

**M. SPITZ** lui indique que sur la région Occitanie, nous sommes des élèves perfectibles.

**Mme PEREZ** s'interroge sur les causes de refus de déchets (déchets mal triés).

**M. SPITZ** lui répond qu'il y a de l'incivilité et également la difficulté du geste du tri (les critères d'acceptation ne sont pas toujours les mêmes en fonction des territoires).

**Mme PEREZ** souhaite savoir où en est la mise en place du plan de prévention local des déchets assimilés.

**M. BOUCHE** indique que cela avance mais qu'il n'y a pas eu de recensement sur l'ensemble du périmètre de DECOSET.

**M. MELLAC** précise qu'il n'y a pas un plan global, mais un plan par structure.

**Mme LAURENS** indique que ce que l'on peut retenir c'est que la main est plutôt aux EPCI qui doivent à la fois communiquer et réfléchir à la stratégie par rapport à l'extension de tri.

**M. MELLAC** précise qu'on ne peut pas reporter tout sur les EPCI. Il y a une étude territoriale qui arrive à son terme où les rôles de chacun sont bien identifiés. Effectivement les collectivités doivent définir leur mode de collecte pour demain. DECOSET quant à lui doit initier d'une part la gestion d'une période transitoire et d'autre part d'un ou 2 centres de tri pour gérer ces extensions de consignes de tri.

**Mme SOURDES** présente le bilan environnemental.

**Mme PEREZ** demande s'il serait possible de déplacer la station ORAMIP (ATMO-Occitanie) qui est au même endroit depuis 20 ans.

**M. SPITZ** lui répond qu'il n'y aurait pas de changements significatifs.

**Mme LAURENS** propose de poser la question à ATMO Occitanie.

**Mme SOURDES** précise qu'il y a eu un changement de laboratoire pour faire des analyses (décision pris par leur bureau de contrôle). Les analyses ont donné des valeurs aberrantes. ECONOTRE a réceptionné les résultats un peu tard et n'a pas pu faire de contre analyse.

ECONOTRE a immédiatement appelé le bureau de contrôle. Au niveau des laboratoires, les méthodes de mesures sont parfois différentes, ce qui du coup, peut amener à des résultats très différents d'un laboratoire à un autre. Ce qui a été demandé au bureau de contrôle c'est de refaire les mesures par l'ancien laboratoire. On retrouve des valeurs cohérentes par rapport à l'historique d'ECONOTRE (notamment sur le chlorure).

**Mme PEREZ** se demande pourquoi ce ne serait pas le deuxième laboratoire qui aurait des chiffres cohérents.

**M. SPITZ** indique que le deuxième laboratoire a cependant continué ses mesures au deuxième trimestre, qui cette fois, étaient cohérentes avec l'historique d'ECONOTRE. Sur le sol, il est impossible d'avoir de telles différences de résultats. Il y a eu un problème sur le prélèvement.

**Mme PEREZ** souhaite savoir si ECONOTRE est exonéré de la TGAP.

**M. SPITZ** lui répond que sa société n'est pas exonérée. Le montant de cette taxe est de 6 euros par tonnes car ECONOTRE répond aux critères ISO 14001 et ISO 50001 ainsi qu'à la performance énergétique.

**Mme PEREZ** demande sur quel montant serait cette taxe si ECONOTRE ne répondait pas à ces critères.

**M. SPITZ** indique que sans performance énergétique, la taxe serait de 12 euros et sans critères ISO la taxe serait à 15 euros.

**Mme PEREZ** souhaite savoir à quoi doit servir cette taxe.

**M. SPITZ** lui répond que c'est une taxe perçue par l'état et qui initialement devait financer l'ADEME. Le principe de la TGAP c'est de taxer le déchet afin de les envoyer vers les moyens de traitements les plus vertueux.

**M. GUILPAIN** souhaite savoir si le taux de conversion énergétique qui est à 90 %, est seulement basé sur de l'électricité.

**M. SPITZ** lui répond qu'il y a 2 points : l'électricité et la partie chaleur qui est beaucoup plus faible. La construction de la filière de traitement chez ECONOTRE était de base sur une valorisation électrique. L'implantation a été faite sur un secteur qui n'est pas urbain où le réseau de chaleur n'était pas implantable à la base.

ECONOTRE souhaitait valoriser le plus d'énergie possible. Cette démarche a commencé en 2004. En 2008 les maraîchers n'avaient pas besoin d'énergie fatale car, à l'époque, le fioul était moins cher.

Puis les maraîchers sont revenus sur leurs décisions après le choc pétrolier qui a fait monter les prix du fioul.

Depuis 2016 la valorisation énergétique d'ECONOTRE sert aux maraîchers.

**M. GUILPAIN** demande s'il n'y a que les maraîchers qui bénéficient de ce réseau chaleur.

**M. SPITZ** lui répond qu'il y a d'autres activités concernées. ECONOTRE est en phase de recherche avec DECOSET pour trouver des marchés innovants dans le cadre de l'économie circulaire. Il précise que sa société a encore un potentiel d'économie thermique.

**Mme PEREZ** souhaite disposer du diaporama présenté.

### **III Retour sur la réception d'une partie des déchets ménagers de la collecte sélective de Montpellier Méditerranée Métropole depuis le 19 août 2019**

**M. SPITZ** indique que, suite à un incendie sur Lyon sur un centre de tri dont dépendait Montpellier (ils sont en train de reconstruire leur centre de tri et en attendant ils envoyaient une partie de leurs déchets sur Lyon), Econotre a proposé de recevoir une partie des déchets de Montpellier. ECONOTRE reçoit donc 400 tonnes par mois de la collecte sélective de Montpellier depuis le mois d'août et cela doit se terminer au mois de décembre.

**M. GUILPAIN** demande la capacité maximale d'Econotre.

**M. SPITZ** lui répond que sa société est en capacité de recevoir 30 000 tonnes de déchets par an.

### **IV Retour sur les dernières inspections réalisées par la DREAL**

**M. THIEBAUT**, nouvel arrivant à la DREAL indique qu'il est venu découvrir l'installation lors d'une inspection le 10 juillet 2019 sur la partie incinération.

L'ordre du jour de cette visite était notamment de faire un point sur la visite de l'année précédente et sur la surveillance des rejets atmosphériques.

Sur la surveillance des rejets atmosphériques, il indique ne pas avoir relevé de non-conformités.

Sur les suites apportées lors de l'inspection 2018, le sujet des D3E a été abordé. En effet des D3E collectés avec les encombrants avaient été retrouvés sur le site alors qu'ils ne devaient pas.

Aujourd'hui, l'amélioration des modalités de collecte des encombrants a permis une baisse significative des D3E et ils sont triés.

**M. SPITZ** rajoute qu'en effet DECOSET a mené des actions. Des points de collecte ont été mis en place sur certains endroits (Grenade, Colomiers....).

**M. MELLAC** indique que cela a obligé à mettre en place plus de véhicules de collecte.

**Mme PEREZ** souhaite savoir quand DECOSET sera aux normes sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

**M. BOUCHE** indique que l'échéance est en 2022 mais qu'ils ne seront pas prêts. Il y a néanmoins une période transitoire jusqu'en 2024.

**M. MELLAC** précise que DECOSET est en train de travailler sur ce sujet afin qu'en 2022 des solutions puissent être proposées. Une fois que toutes les collectivités auront bien définies leur mode de collecte d'extension de consignes de tri cela va forcément générer des changements. Il n'y aura pas de solution unique. C'est en fonction des contraintes de chaque collectivité.

**Aurélie LAURENS** rajoute que le rôle de DECOSET est de soumettre différentes propositions aux collectivités.

## **V Points divers**

**M. GUILPAIN** souhaite savoir sur les encombrants, à part les D3E, si le reste des encombrants est envoyé directement à l'incinérateur ou si il y a un tri fait au préalable .

**M. MELLAC** lui répond qu'il y a une partie de tri de valorisation qui est faite. Chez ECONOTRE, le tri se fait directement chez eux.

**M. BOUCHE** précise que sur le périmètre de DECOSET, toutes les collectivités territoriales membres de DECOSET ne collectent pas les encombrants. Il faut les déposer en déchetterie.

**Mme LAURENS** indique que la prochaine CSS aura lieu au mois de juin sur Toulouse.

Sans questions supplémentaires, la séance est levée.

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjointe au directeur,



Aurélie LAURENS

annexe:1

## Liste des participants

### **Administrations de l'État**

*Madame LAURENS Aurélie, DDT 31*

*Madame LESAFFRE Sophie, DDT 31*

*Madame SAINT-DENIS Sandra, DDT 31*

*Madame THIEBAUT Jordi, DREAL Occitanie, inspection des installations classées*

*Madame JOFFRES Candice, DREAL Occitanie, inspection des installations classées*

### **Élus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération**

*Monsieur CAMEVESE Lionel, Mairie de Bessières*

### **Représentants de l'exploitant de l'installation**

*Monsieur SPITZ Gaël, directeur de la société ECONOTRE*

*Madame SOURDES Elodie, société ECONOTRE, ingénieur prévention des risques*

*Monsieur MELLAC Bernard, Syndicat Mixte DECOSET*

*Monsieur BOUCHE Joël, Syndicat Mixte DECOSET*

### **Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement**

*Monsieur ALBERT Philippe, A.B.C.D.E. (association Bessiéraine Contre la Dégradation de l'Environnement)*

*Madame Marie-Hélène PEREZ, A.B.C.D.E. (association Bessiéraine Contre la Dégradation de l'Environnement)*

*Monsieur GUILPAIN Thomas, Association ZERO WASTE*

